

# **INFORMATIONS AUX HABITANTS**

## **1. INSCRIPTION POUR LES FONDS DE COUPE ET BOIS EN STERES PAR BUCHERON.**

Les souhais pour les fonds de coupe et les bois enstérés se feront au secrétariat de mairie jusqu'au **30 novembre 2019 inclus**. Les personnes intéressées devront obligatoirement disposer d'un chauffage total ou partiel au bois. Une seule demande est valable par foyer.

## **2. ATTRIBUTION DES PRODUITS DES BAUX DE CHASSE 2019 AUX PROPRIETAIRES.**

Les listes par lot de chasse, ainsi que les montants à percevoir par les propriétaires, seront affichés dans le tableau d'affichage situé à l'extérieur de la mairie à compter du **15 octobre 2019**. Les montants à percevoir par lot et par are sont les suivants : **0,1347 €/ are** pour le lot n° 1 ; **0,069221 €/ are** pour le lot n° 2 et **0,017823 €/ are** pour le lot n° 3.

La liste sera également consultable au secrétariat de mairie durant les heures d'ouverture au public. Les sommes en question seront payées par la trésorerie de Puttelange aux Lacs, par virement bancaire, après transmission d'un relevé d'identité bancaire (RIB) à la trésorerie par le propriétaire.

## **3. FERMETURE DE LA DECHARGE DES DECHETS VERTS SISE RUE DES FLEURS.**

La décharge des déchets verts, située rue des Fleurs, sera fermée à compter du **30 novembre 2019 à 17 h**.

## **4. ACCES AUX DEFIBRILLATEURS DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE AJLC.**

Des défibrillateurs (DAE) seront accessibles en cas de besoin au public à compter du **mardi 15 octobre 2019**. Ils seront situés sous le porche de la mairie et sur le côté de la salle AJLC, rue du Stade. Des fléchages seront mis en place pour les repérer. Attention, ces défibrillateurs servent à sauver des vies humaines en cas d'accident cardiaques et ne sont pas des jouets. Nous vous remercions par avance d'en informer vos enfants.

Nota : un 3<sup>ème</sup> défibrillateur est affecté depuis quelques années aux écoles et au périscolaire.

## **5. SPECTACLE OFFERT PAR LA CASC POUR LES PERSONNS DE PLUS DE 67 ANS.**

La C.A.S.C offre un spectacle de théâtre en platt aux personnes de plus de **67 ans et leurs conjoints au « W » à Woustviller**. Les modalités vous seront précisées ultérieurement dès que parfaitement connues. **Les places pour notre commune sont limitées**. Les inscriptions se feront impérativement en mairie.

Les dates proposées sont : 25 & 26 janvier 2020 et 1<sup>er</sup> & 02 février 2020. Une seule de ces dates sera retenue pour notre localité.

## **6. RAPPEL - RECENSEMENT MILITAIRE POUR LES JEUNES A 16 ANS.**

Le recensement militaire pour les jeunes est obligatoire à partir de 16 ans. Il n'y a pas de convocation spécifique émise par la mairie. Ce recensement enclenche la mise à disposition d'un certificat qui sera demandé pour toute inscription à des examens ou concours.

## **7. RAPPEL - INSPECTION DU VILLAGE.**

Une inspection du village sera réalisée **samedi 19 octobre 2019 à partir de 14 heures** pour procéder aux vérifications du domaine public de la commune, du quartier du Domerberg et de la Cité des Jardins quant aux nettoyages des trottoirs, caniveaux, débordements sur le domaine public de branchages et haies, etc.

## **8. RAPPEL - DISTRIBUTION DE SACS MULTIFLUX PAR LE SYDEME.**

La prochaine distribution de sacs multiflux par le SYDEME aura lieu **mercredi 23 octobre 2019 de 13h 30 à 19h 00 à la salle A.J.L.C**, rue du Stade. Vous munir de votre carte PASS SYDEME. Pour les nouveaux habitants, la demande de la carte PASS SYDEME devra être faite lors de la distribution.

## **9. RAPPEL - INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES.**

Les inscriptions sur les listes électorales sont ouvertes jusqu'au **31 décembre 2019**. Les inscriptions se feront au secrétariat de mairie sur la base du volontariat. Il faudra rapporter obligatoirement une pièce d'identité ainsi qu'une facture avec domiciliation. Seuls les jeunes ayant obtenu leurs 18 ans dans l'année seront inscrits d'office. La possibilité existe également de s'inscrire directement via le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).